

# Règlement du jeu :

## Restaurants Sodexo Luxembourg

### Préambule

Le jeu-concours avec obligation d'achat, ci-dessous décrit, respecte en tous points l'esprit de l'article 21 de la loi modifiée du 30 juillet 2002 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale telle qu'abrogée par la loi du 23 décembre 2016 sur les ventes en solde et sur trottoir et la publicité trompeuse et comparative.

Afin d'assurer de manière constante la protection et l'information des consommateurs, la société SODEXO LUXEMBOURG SA (ci-après dénommée SODEXO) a décidé de continuer, nonobstant la disparition de cette obligation légale, de déposer son ou ses règlements des jeux-concours par-devant un huissier de justice luxembourgeois. Ledit huissier de justice procédera également au tirage au sort tel que prévu par le présent règlement.

Sur base de la législation actuelle, les jeux-concours SODEXO sont des pratiques commerciales. Lesdites pratiques doivent être organisées de manière diligente afin de ne pas porter atteinte au concept de « loyauté » prévus aux articles L-122-1 à L-122-4 du code de la consommation luxembourgeois.

L'accès au jeu-concours de la société SODEXO est soumis à une obligation d'achat (voir article 2 « Conditions de participation » ci-dessous).

### Définitions

La société SODEXO est également désignée ci-après sous le terme « la Société Organisatrice ».

Le participant au jeu concours sera également désigné sous le terme « le Participant ou le Consommateur »

La participation au jeu concours est soumise au dépôt de la Carte de fidélité du Consommateur dans l'une des urnes des Restaurants Participants, munie impérativement des 5 tampons.

Le gagnant du tirage au sort est également désigné ci-après sous le terme « le Gagnant ».

Le « Règlement » est entendu comme le présent règlement.

Les « Cartes de fidélité » représentent les cartes distribuées dans le cadre du présent jeu-concours permettant aux Participants, sous réserve des conditions de participation prévues à l'article 2 du Règlement, de tenter de gagner les lots mis en jeu.

Les Restaurants Participants au présent jeu-concours sont les restaurants et self-services gérés par SODEXO (hors service à table), ils sont ci-après désignés sous le terme « les Restaurants Participants ».

# Règlement du jeu :

## Restaurants Sodexo Luxembourg

### Article 1 : ENTREPRISE ORGANISATRICE

SODEXO LUXEMBOURG S.A., 39 Rue du Puits Romain L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 17620, organise un jeu se déroulant du 14 juin au 11 juillet 2018 dans les Restaurants Participants et ce pendant les heures d'ouverture desdits restaurants.

Ce Règlement fixe les conditions générales en vigueur pour ce jeu.

### Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique répondant à l'ensemble des conditions décrites ci-dessous :

La participation au jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans aucune réserve du Règlement et de ses éventuels avenants par les Participants.

Toute personne doit impérativement avoir lu, compris et accepté l'ensemble du Règlement avant tout accès au jeu, et ce obligatoirement avant toute inscription pour participer à ce dernier.

La participation au jeu est ouverte à toute personne physique de plus de 18 ans.

La participation au jeu est limitée à une adresse e-mail valide pour l'ensemble des Restaurants Participants.

L'inscription au jeu du Participant n'est effective qu'au terme des étapes susmentionnées.

Ce jeu est organisé dans tous les Restaurants Participants ; SODEXO étant le prestataire de services. Ce jeu est strictement réservé aux Consommateurs desdits restaurants. Aucune autre participation n'est acceptée.

Pour que la participation au jeu-concours soit valide, les Consommateurs des Restaurants Participants sont invités à déposer, dans l'urne prévue à cet effet dans lesdits restaurants, leur Carte de Fidélité dûment remplie. En effet, ces Cartes de Fidélité sont spécifiques à ce jeu et doivent impérativement comporter 5 tampons pour être valables ainsi que l'adresse e-mail du Participant. A défaut, la Participation du Consommateur sera déclarée invalide et l'adresse e-mail communiquée sera retirée de la liste du tirage au sort.

Dans l'hypothèse où les conditions de participation sont remplies, les Participants peuvent tenter de gagner l'un des six lots suivants :

# Règlement du jeu :

## Restaurants Sodexo Luxembourg

- **Un baby-foot Bonzini** d'une valeur de 1649€
- **3 ballons de match officiels de la Coupe du Monde de la FIFA™** d'une valeur de 139,99€ (par ballon)
- **2 chèques-cadeaux Intersport** d'une valeur de 200€ (par chèque)

Après le rassemblement des urnes de tous les Restaurants Participants, un tirage au sort sera effectué de façon aléatoire en fin de jeu par un huissier de justice.

### Article 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Le nombre de participations au jeu est limité à une seule participation par personne pour l'ensemble des Restaurants Participants, pendant toute la durée du jeu figurant à l'article 1.

Tout dépôt d'une Carte de Fidélité invalide dans l'une des urnes des Restaurants Participants et toute déclaration mensongère par un Participant entraînera son exclusion du jeu et la non-attribution du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner sans que la responsabilité de SODEXO ne puisse être engagée.

Les Cartes de Fidélité devront être déposées dans les urnes mises à disposition dans les Restaurants Participants par le jeu au cours de la période de jeu figurant à l'article 1.

Le Participant devra impérativement fournir, au minimum, son adresse e-mail. Toute erreur ou omission dans ces coordonnées entraînera l'annulation du gain. L'illisibilité des coordonnées inscrites sur la Carte de fidélité par le Participant entraînera également l'annulation du gain. En effet, la participation au jeu ne sera valable que si les informations requises par SODEXO ont toutes été fournies par le Participant.

### Article 4 : OBJECTIF DU JEU ET DETERMINATION DES LOTS

Le jeu consiste à tenter de gagner des lots cités à l'article 2.

Après avoir réunis les Cartes de Fidélité déposées dans toutes les urnes des Restaurants Participants, le tirage au sort sera effectué par un huissier de l'Etude Carlos CALVO – Frank SCHAAL, et ce parmi les Participants ayant complété les coordonnées précisées à l'article 3 et remis leur Carte de Fidélité dans l'une des urnes de participation.

Les différents lots ne pourront être ni repris, ni échangés, ni faire l'objet de contre-valeur en espèces.

### Article 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS

# Règlement du jeu :

## Restaurants Sodexo Luxembourg

Les Gagnants des lots prévus à l'article 2 du Règlement seront tirés au sort par l'huissier de justice parmi les Participants qui ont déposé leur Carte de fidélité munie des 5 tampons dûment complétée l'une des urnes prévues à cet effet dans les Restaurants Participants. Pour chaque lot à gagner, l'huissier de justice procédera également au tirage au sort d'un bulletin de réserve dans l'hypothèse où le Gagnant initial ne retirerait pas son lot avant le 14 septembre 2018 à 17 heures.

Le tirage au sort sera effectué pour l'ensemble des Restaurants Participants par l'huissier de justice **au plus tard le mardi 31 juillet 2018 à 17 heures.**

Les Gagnants des lots attribués seront contactés personnellement par email et leur nom sera publié par un affichage dans les Restaurants Participants à compter du 31 juillet 2018. Les Gagnants pourront retirer leur lot respectif au siège de Sodexo Luxembourg S.A situé au 39 rue du Puits Romain – L-8070 Bertrange – Luxembourg.

Si le lot attribué n'est pas retiré par le Gagnant **au plus tard le 14 septembre 2018 à 17 heures**, le Gagnant réserviste sera déclaré automatiquement attributaire du lot. Il disposera d'un délai d'un mois pour récupérer le gain, soit au plus tard le 15 octobre 2018 à 17 heures. A défaut, le lot sera réputé non attribué et retiré du jeu.

### Article 6 : MODIFICATION ET SUPPRESSION

SODEXO, société organisatrice, se réserve le droit de modifier, d'écourter, de proroger ou d'annuler le jeu, si elle estime que des circonstances imprévisibles ou indépendantes de sa volonté l'y obligent. SODEXO ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être interrompu, reporté ou annulé.

Dans ce cas, aucune réclamation visant à engager la responsabilité de SODEXO ne sera recevable. Les Participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement, ce qu'ils acceptent d'ores et déjà.

### Article 7 : LITIGES & RESPONSABILITES

Il est rappelé que la participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve de ce Règlement dans son intégralité. Le présent Règlement est soumis à la loi et à la réglementation luxembourgeoise en vigueur ainsi qu'à la directive 97/55/CE du Parlement Européen et du Conseil modifiant la directive 84/450/CEE sur la publicité trompeuse afin d'y inclure la publicité comparative. Ce Règlement pourra être modifié par avenant dans le cadre de l'article 6.

Toute déclaration inexacte, mensongère ou frauduleuse, entraînera la disqualification des Participants.

SODEXO, société organisatrice, tranchera souverainement tout litige relatif au jeu.

# Règlement du jeu :

## Restaurants Sodexo Luxembourg

Il ne sera répondu à aucune demande, téléphonique ou écrite, concernant l'interprétation ou l'application du Règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu, ainsi que l'identité des Gagnants.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait sur l'interprétation ou l'application du Règlement.

### Article 8 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE- LOI DES PARTIES

Tout litige qui ne pourra pas être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents de et à Luxembourg. L'ensemble des dispositions du présent Règlement forme la loi des parties. Le Règlement est régi par le droit luxembourgeois.

### Article 9 : DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de ce jeu, le Participant va être amené à transmettre certaines données personnelles à savoir son nom, son prénom et son adresse e-mail.

Les données personnelles recueillies dans le cadre du présent jeu seront traitées conformément à la législation luxembourgeoise et européenne en vigueur et à venir sur la protection des données personnelles ainsi que le règlement général sur la protection des données (ci-après dénommé « la Réglementation ») entré en vigueur le 24 mai 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

Les informations ainsi collectées ne seront utilisées que dans le cadre exclusif de ce jeu-concours dont la finalité est l'attribution des lots aux Gagnants tirés au sort. Ces données personnelles ne pourront faire l'objet d'aucune prospection et/ou proposition commerciale.

Conformément aux dispositions de la Réglementation, chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité concernant les données personnelles qu'il a fournies dans le cadre de l'inscription à ce jeu.

Ces données seront stockées dans une base de données gérée par SODEXO qui les utilisera exclusivement pour ce jeu. Les données recueillies ne pourront être cédées à des tiers sous quelque forme que ce soit et seront supprimées définitivement après l'attribution de tous les lots.

Chaque Participant a la possibilité d'exercer son droit d'opposition afin de faire retirer ses informations de cette base de données à tout moment en envoyant un e-mail adressé aux adresses suivantes : [dataprivacy.OSS.lu@sodexo.com](mailto:dataprivacy.OSS.lu@sodexo.com) et [marketing.fms.lu@sodexo.com](mailto:marketing.fms.lu@sodexo.com)

### Article 10 : DEPOT DU REGLEMENT DU JEU

# Règlement du jeu :

## Restaurants Sodexo Luxembourg

Le Règlement du présent jeu est disponible au siège de SODEXO LUXEMBOURG S.A., 39 rue du Puits Romain L-8070 Bertrange, et sera adressé à toute personne qui en fera la demande par écrit (timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur simple demande).

D'autre part, ce Règlement est déposé auprès de l'Etude CALVO Carlos – Frank SCHAAL, Huissiers de Justice à Luxembourg, 65, rue d'Eich L-1461 LUXEMBOURG, et peut être consulté sur son site : [www.huissier-luxembourg.com](http://www.huissier-luxembourg.com).

Fait à Bertrange, le 04 juin 2018.